Image not found or type unknown

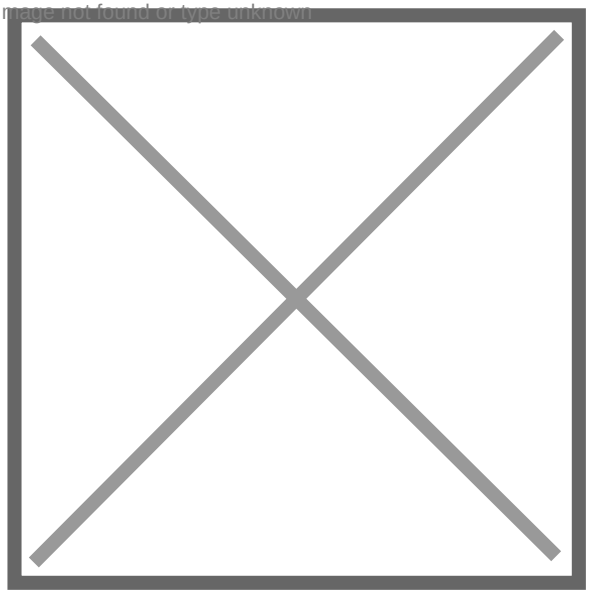

Comment garder contact avec ma fille ?

Par **Alone59**, le **02/04/2012** à **18:47**

Bonjour,

J'ai vécu quelques années avec mon ex-compagne avant de me pacser avec elle. Nous avons eu une fille en 2008.

Pour raisons professionelles (elle avait demandé une mutation à 600km de notre domicile pour se rapprocher de ses parents), elle est partie avec ma fille de 1 ans 1/2 à l'époque.

Nous avons rompu le pacs en Mars 2011, et elle a eu la garde de ma fille.
Nous nous sommes quittés en bons termes, et je pouvais voir ma fille plusieurs fois par semaines par webcam. Ces webcams étaient réclamées par la maman pour que ma fille puisse garder un contact avec moi, et je les acceptais avec joie.

Depuis décembre 2011, elle a rencontré un autre homme et s'est installée avec lui.

Depuis janvier 2012, plus de webcam, et elle ne me laisse parler à ma fille qu'une fois par semaine. Le reste de mes appels sonnent dans le vide.
Je ne peux la joindre que sur le téléphone portable, elle refuse de me donner le numéro de sa ligne fixe.

En raison de mon éloignement, je pouvais avoir ma fille pendant toutes les petites vacances scolaires, maintenant je ne l'ai plus que la moitié.

Que puis-je faire ? Laisser la situation continuer à se dégrader ou réagir en prenant un avocat ?

Merci pour vos conseils.

Par **Marion2**, le **02/04/2012** à **19:15**

Bonjour,

Vous pouvez saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre fille (donc de votre ex-compagne).

Vous demanderez un droit de visite et d'hébergement. Le JAF statuera en fonction de l'éloignement de l'enfant. Dans ce cas, il est possible qu'il vous accorde l'intégralité des petites vacances par exemple, puiqu'un wee-end sur deux ne sera pas possible.
Un avocat n'est pas obligatoire, mais si vous en souhaitez un , vous pourrez lui demander d'engager une procédure en référé (procédure d'urgence).

Bonne chance.

Par **cocotte1003**, le **02/04/2012** à **19:32**

Bonjour,commencez par envoyer à votre ex, une LRAR en lui expliquant que vous ne comprenez pas s nouvelle attitude et que vous souhaitez connaitre sa position. Cela vous permettra d'avoir une preuve de son attitude devant le JAF, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés